

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

OBJET
N°2022-10-1

Demande de subvention Région
Grand Est - Climaxion
Réalisation d'une centrale hydroélectrique

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mmes HENRY-FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mmes LORIN-CRIDEL-RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

Excusés :

M.LENOBLE ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à Mme FONDEUR
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

Absents : M.CANON - Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 14 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 octobre 2022.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du programme CLIMAXION pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique sur le site dit du Moulin Clampin.

Le Maire informe les élus que les travaux de réhabilitation et la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique au Moulin Clampin sont éligibles à subvention du fait que dorénavant l'électricité produite n'est plus vendue à ENEDIS mais directement intégrée en tant qu'autoconsommation collective.

Le montant de l'opération est de 662 071,81 € HT.

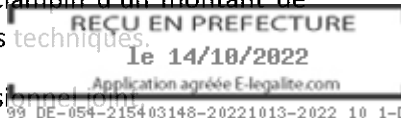
Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique sur le site du Moulin Clampin d'un montant de 662 071,81 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévis



SOLLICITE une subvention de 198 621,54 € auprès de la Région Grand Est.

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Région Grand Est — Soutien à la rénovation énergétique	662 071,81 €	30,00 %	198 621,54 €
ETAT - DSIL	543 246,10 €	18,41 %	100 000,00 €
Département — C.T.S.	336 000,00 €	32,34 %	108 649,00 €
CAL- Fonds de concours Equipement d'intérêt communautaire	543 246,10 €	10,00 %	54 324,61 €
Région Grand Est- Dispositif pédagogique	487 616,10 €	7,02 %	34 212,00 €
Montant total des subventions			495 807,15 €
Part communale	662 071,81 €	25,11 %	166 264,66 €
Montant total HT			662 071,81 €
TVA 20 %			132 414,36 €
MONTANT TOTAL TTC			794 486,17 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com